

Bulletin d'information municipal

OCTOBRE 2017

ÉLECTIONS MUNICIPALES



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le **29 octobre** prochain aura lieu le **vote par anticipation**, les électeurs et électrices auront la possibilité de voter par anticipation au centre communautaire situé au 412, place Saint-Michel, de 12h00 à 20h00.

Le **5 novembre** prochain se tiendra le **jour de vote**, au centre communautaire situé au 412, place Saint-Michel, de 10h00 à 20h00.

N'oubliez pas que le 5 novembre, on recule l'heure.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Pour exercer son droit de vote, l'électeur doit s'identifier à visage découvert en mentionnant son nom et son adresse et présenter l'un des cinq documents suivants :

- Sa carte d'assurance maladie;
- Son permis de conduire;
- Son passeport canadien;
- Son certificat de statut d'Indien;
- Sa carte d'identité des Forces canadiennes.

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

SERVICE MUNICIPAL

Hôtel de ville

Nous joindre  (450) 454-4502

 info@mst-michel.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi :	Vendredi
8h00 à 12h00	8h00 à 13h00
12h30 à 16h30	

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière aura lieu le
14 novembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville.

TAXES MUNICIPALES – 4e VERSEMENT

Nous vous rappelons que le **4^e versement** des taxes municipales est dû pour le **26 octobre prochain**.

Vous pouvez effectuer votre paiement de la façon suivante :

- Chèque;
- Argent comptant;
- Carte de débit;
- Dans la plupart des institutions financières;
- Par mode électronique de la plupart des institutions financières.

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2018-2019-2020**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Michel, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Michel, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, a été déposé au bureau municipal le 11 octobre 2017 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le **1^{er} mai 2018**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. des Jardins-de-Napierville
1767 rue Principale
St-Michel (Québec) J0L 2J0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**ERRATUM DANS LE BULLETIN MUNICIPAL
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans notre dernière édition du bulletin municipal du mois de septembre. En effet, à la dernière page du bulletin dans « Échos du conseil » nous devrions lire ce qui suit :

« Le conseil a octroyé lors de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2017, un contrat pour les opérations de déneigement et de déglacage du réseau routier municipal à Transport G. Hamelin pour une période de quatre (4) ans à compter du 1^{er} octobre 2017 jusqu'au 30 septembre 2021 pour un montant total de 478 000\$ (taxes exclues).

LOISIRS

HOCKEY LIBRE À L'ARÉNA DE ST-RÉMI

Horaire du 2 octobre au 22 décembre 2017
(sujet à changement sans préavis)

Coût : **\$7.00**

Lundi, mercredi et jeudi :	14:00 à 15:30
Mardi et vendredi :	15:00 à 16:30

Le port du casque protecteur et les gants de hockey sont obligatoires.

LES ANIMAUX VIENNENT À TOI!

Samedi le 18 novembre prochain à 14h00 au centre communautaire de Saint-Michel, Éducazoo sera présent pour vous faire découvrir des animaux exotiques et vous faire connaître leurs caractéristiques particulières.

Aucun frais d'admission.

BIBLIOTHÈQUE



Du 1^{er} au 31 octobre 2017, abonnez-vous ou réabonnez-vous à votre bibliothèque et courez la chance de gagner l'une des deux tablettes numériques ou une liseuse Kobo Aura H2O!

Le tirage aura lieu le 16 novembre 2017.

Bonne chance !

Pour plus d'informations, informez-vous à la bibliothèque municipale de Saint-Michel.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

FOYER AU BOIS

Il est toujours bien agréable de se lever le matin et de mettre une bûche dans son poêle. Économique en saison hivernale, les poêles à combustibles solides ont bien des avantages. Pourtant ce moyen de chauffage, préconisé de tous, comporte tout de même quelques mesures de sécurité à prendre au sérieux.

Voici des conseils à suivre pour une utilisation sécuritaire de vos appareils à combustibles solides.

Le ramonage

2 fois par an ou au besoin si vous êtes un grand utilisateur.

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de détecter la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.



L'avertisseur de monoxyde de carbone

À chaque changement d'heure, vérifiez votre avertisseur de monoxyde. Il est obligatoire d'en posséder un si vous êtes propriétaire d'un poêle à combustible solide (bois, granules), appareils de chauffage à l'huile ou au gaz propane ou naturel. Ce type d'avertisseur se trouve dans tout bon magasin à détail, quincaillerie et centre de rénovation. N'oubliez pas, le monoxyde de carbone tue, il est invisible, incolore et inodore. Pour l'installation de votre avertisseur, suivez attentivement les instructions du manufacturier.

L'usage et l'entretien

Entretien de manière préventive tous les accessoires et pièces de votre poêle est une bonne manière de s'assurer le bon fonctionnement de celui-ci. Une fois l'an, jetez un coup d'œil, de préférence avant l'arrivée du temps froid, aux joints de votre cheminée, les conduits (état général), les fixations au mur, les raccordements, l'état des écrans protecteurs et dans la mesure du possible, si votre cheminée passe dans votre entre-toit, allez y jeter un coup d'œil. Soyez vigilant des signes de danger : les traces de carbonisation, les déformations dues à la chaleur, une sensation de chaleur sur les pièces adjacentes aux conduits. Laissez en tout temps, un espace de 1 mètre entre le poêle et toutes matières combustibles.

Soyez prudent et bonne saison froide!

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

FEUILLES MORTES

En y réfléchissant bien, les belles feuilles d'automne peuvent avoir des usages écologiques.

Vous désirez une belle pelouse l'an prochain?

Laissez les feuilles sur votre terrain et déchiquetez-les avec la tondeuse pour qu'elles se décomposent plus facilement. Vous contribuerez ainsi à retourner leurs éléments nutritifs à la terre.

Vous avez des plates-bandes ?

Les feuilles peuvent être utilisées comme paillis. Elles nourriront les plantes et les protégeront contre le froid et la neige. L'utilisation comme paillis permet aussi d'étouffer les mauvaises herbes et de retenir l'humidité.

Vous compostez ?

Les feuilles sont également un excellent intrant pour le compostage domestique, l'ajout de feuilles sèches empêchant le tas de compost de devenir trop humide. De plus, les feuilles sèches sont un matériau à haute teneur en carbone qui équilibre la teneur en azote des déchets de cuisine et du gazon frais.

Vous faites un potager ?

Vous pouvez enfouir les feuilles dans votre potager pour préparer le sol aux semences du printemps prochain. La décomposition des feuilles apporte des nutriments importants et permet de diminuer l'utilisation d'engrais.



Marché aux Trouvailles

25-26 novembre 2017

LA BOUTIQUE DU BAMBIN

vous invite au centre communautaire de St-Michel, 412 place St-Michel



Plusieurs artisans sur place.

Trouvez des cadeaux originaux à petits prix pour Noël!

Bijoux, Artisanats, Décorations, Produits fins, Tartes, Confitures, etc...

CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE

Briser l'isolement chez les aînés

Si vous avez 50 ans et plus et que vous vivez de la solitude et de l'isolement, nous sommes là pour vous.

Si vous êtes témoin d'une situation de solitude et d'isolement, nous pouvons vous aider. Vous êtes un aidant naturel et vous désirez partager une réalité quotidienne ou une solitude vécue dans votre relation d'aide, n'hésitez pas à nous contacter. Vous vivez une situation difficile et vous avez besoin de soutien, contactez-nous sans tarder.

Nos services sont disponibles du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

N'hésitez pas à nous joindre, nous sommes là pour vous. 1-877-658-8509 // 450-658-8509



HALLOWEEN

La maison enchantée sera mardi le 31 octobre 2017 de 16h à 19h au Centre communautaire de St-Michel (Entrée principale)



La maison de l'horreur est pour les plus braves d'entre vous qui auront le courage d'affronter **LES SCÈNES LES PLUS TERRIFIANTES ET SANGLANTES...**

MAISON HANTÉE

**Samedi le 28 octobre de 19h à 22h
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-MICHEL**

